



# **AVIS PUBLIC**

## **RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Simon que le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2018, a adopté le règlement numéro # 530-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Simon.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Saint-Simon, ce 7 février 2018.

**Johanne Godin**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 7 février 2018.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de février 2018.

**JOHANNE GODIN**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière